



Arrêté ministériel du 6 mars 2025 portant réaccréditation du programme d'études menant au brevet de technicien supérieur « Metal Design », dispensé au Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL).

*La Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur,*

Vu la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre III portant sur l'accréditation de programmes d'études menant au brevet de technicien supérieur ;
Vu le rapport d'évaluation et l'avis de l'agence d'assurance qualité NVAO (*Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie*) tels que soumis le 27 février 2025 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Le programme d'études menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Metal Design », dispensé au Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL), est réaccrédité pour la période du 15 septembre 2025 au 14 septembre 2030.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2025.

*La Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur,*
Stéphanie Obertin

